

D'ÉLECTIFICATION TRAVAUX



Travaux d'investissement



TE38 assure chaque année la maîtrise d'ouvrage de nombreux travaux :

- Renforcements,
- Sécurisations,
- Extensions,
- Améliorations esthétiques.

TE38 finance vos travaux et vous conseille sur tous les aspects de vos projets, techniques comme juridiques et financiers.

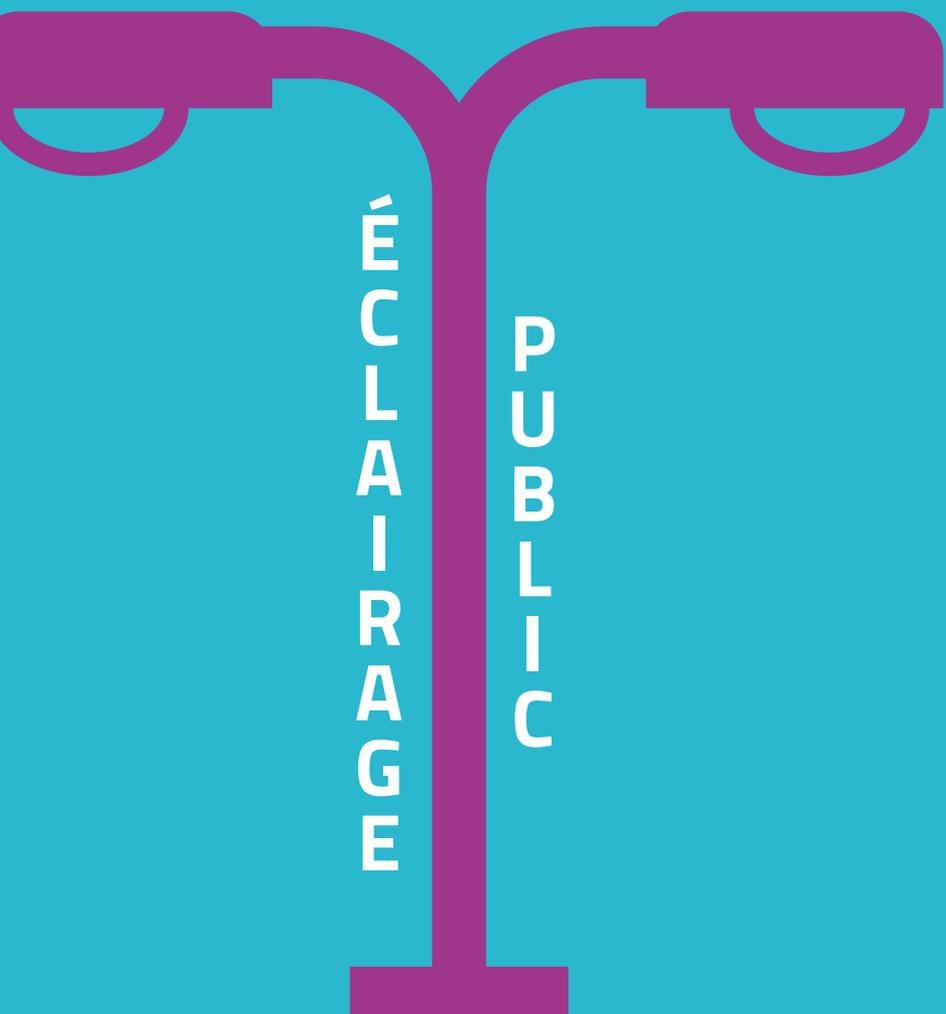
Travaux d'enfouissement au Percy
(Avant/Après)

Génie civil

TE38 réalise également en maîtrise d'ouvrage déléguée le génie civil de vos autres réseaux en coordination (télécommunications, éclairage public, etc.) afin de faciliter la reprise de chantier par la commune.



Réalisation du génie civil à Jarrie



ÉCLAIRAGE

PUBLIC

Diagnostic



TE38 réalise :

- le diagnostic technique et financier de vos installations d'éclairage public,
- une cartographie informatisée de votre réseau d'éclairage public.

Travaux d'investissement

TE38 vous conseille et vous accompagne dans vos projets :

- cadre réglementaire et normes en vigueur,
- équipements à privilégier pour un éclairage efficace, durable et respectueux de la biodiversité,
- montage des dossiers de financement.

Vous avez le choix entre 3 modes d'accompagnement :

- Subventions,
- Maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Transfert de la compétence.



Mise en lumière de l'église à Saint-Jean-le-Vieux



Maintenance

En cas de transfert de compétence, TE38 réalise également la maintenance de votre parc à titre préventif et curatif, ainsi que le géoréférencement du parc en classe A.



ACHAT

D'ÉNERGIES

Électricité

TE38 propose deux groupements d'achats d'électricité :

▪ Sites > 36 kVA :

Le groupement actuel (marché 2019 - 2022) regroupe 207 membres et représente environ 661 points de livraison.

▪ Sites ≤ 36 kVA :

Le groupement (marché 2021 - 2022) regroupera 157 membres et représentera environ 6 088 points de livraison.

Les marchés suivants débiteront au 1^{er} janvier 2023.



Gaz

Le groupement actuel (marché 2018 - 2022) regroupe 113 membres et représente environ 958 bâtiments publics fournis.

Le prochain marché commencera le 1^{er} janvier 2022. Vous avez la possibilité d'adhérer au groupement en retournant votre délibération avant le 1^{er} décembre 2020.





TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

& SIG

CARTOGRAPHIE



CASSINI

CASSINI est un outil de type S.I.G. (Système d'Information Géographique) innovant permettant, à l'échelle du territoire de la collectivité, de visualiser sur un fond de plan cartographique tout type d'informations géographiques.



Les données cartographiques concernent :

- Les réseaux de distribution d'électricité et de gaz ;
- Les réseaux d'éclairage public des communes qui ont transféré la compétence à TE38 ;
- Les données du cadastre (plan cadastral et informations foncières).

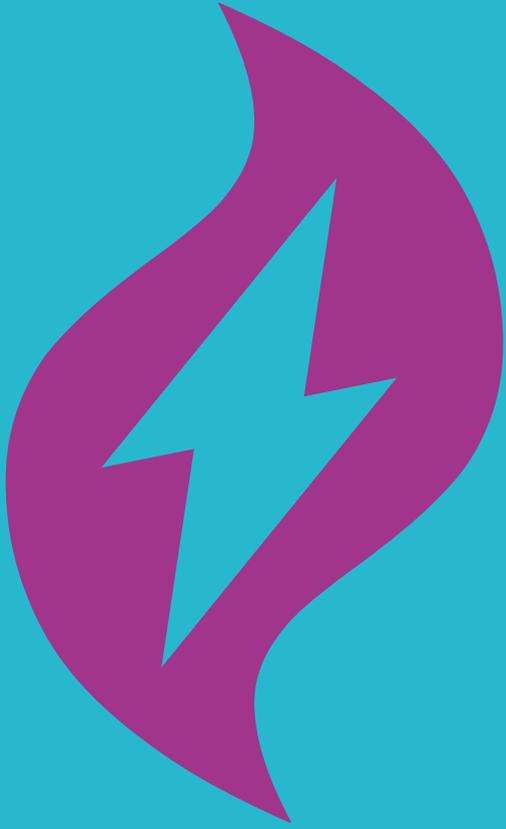
PCRS

Parce que la sécurité de nos réseaux est notre première préoccupation, TE38 est à l'initiative de la création d'un fond de plan de haute précision. Ce dernier sera mis à disposition des exploitants de réseaux, ainsi que des communes adhérentes via l'outil CASSINI.

La constitution et la mise à jour de cette photographie aérienne se font en partenariat avec le CRAIG, centre régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'information géographique.



Résolution IGN /
Résolution PCRS
TE38

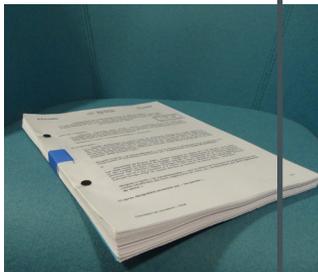


CONCÉSSIONS D'ÉNERGIES

Gestion des contrats de concession

TE38 négocie et contrôle les contrats de concession relatifs à la distribution publique d'électricité et de gaz pour veiller au bon accomplissement des missions de services publics confiées aux délégataires (ENEDIS, EDF, GRDF, GreenAlp et Primagaz). Ainsi, il assure la médiation entre votre collectivité et le concessionnaire, renforce la solidarité territoriale et garantit la péréquation tarifaire.

Véritables éléments stratégiques permettant de desservir chaque citoyen en énergie, ces contrats permettent d'intégrer les enjeux toujours plus nombreux autour de l'efficacité de la desserte, de la minimisation des coûts tout en garantissant un service public de qualité, et des investissements nécessaires pour projeter l'Isère dans un avenir toujours plus durable.



TCCFE

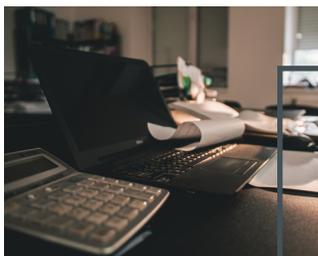
La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) s'applique sur les consommations d'électricité pour lesquelles la puissance souscrite est inférieure ou égale à 250 kVA. TE38 répond à toute question relative à cette taxe : mise en place, simulations, délibérations, contrôle, etc.

TE38 perçoit et contrôle la TCCFE pour les communes \leq 2 000 habitants ou les communes $>$ 2 000 habitants qui ont souhaité la transférer.



Gestion RODP Gaz

TE38 se charge de calculer, recouvrer et contrôler la redevance d'occupation du domaine public «gaz» (RODP Gaz) et la redevance appelée RODP chantier(s) provisoire(s) gaz et de les reverser aux communes.



RESEAUX D'ÉNERGIES

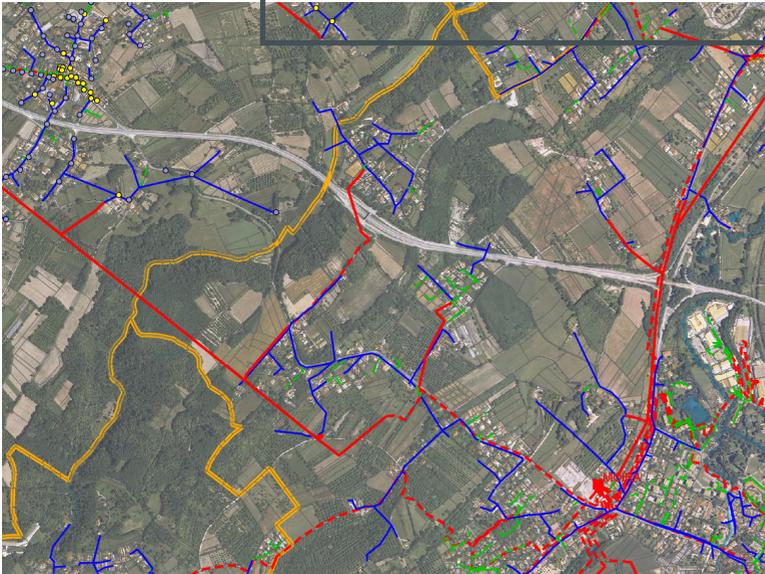
URBANISME &



APU

Au travers de la mission APU (Assistance à Projets d'Urbanisme), TE38 accompagne ses membres en charge de l'urbanisme sur les volets concernant les réseaux électricité et gaz afin de :

- Permettre aux communes d'appréhender le développement de leur territoire en prenant en compte la distribution d'électricité et de gaz,
- Attirer l'attention des communes sur les éventuels coûts restant à charge lors de l'ouverture de zones à urbaniser,
- Accompagner les communes dans l'examen des retours chiffrés du concessionnaire ENEDIS lors des demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Conseiller les communes sur la mise en place d'outils d'urbanisme en fonction des projets.



À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS



Des questions sur nos compétences ? Contactez-nous !



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@TE_ISERE](https://twitter.com/TE_ISERE)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE